

# DNB et Orientation Post 3ème

**Jeudi 7 janvier 2020**  
**collège PENANROZ**

3<sup>e</sup> 2<sup>de</sup> 1

# DIPLÔME NATIONAL DU BREVET

## Diplôme National du Brevet

Délivré à

né(e) le

# Diplôme National du BREVET

## L'ÉVALUATION DU SOCLE

400 POINTS

Le socle commun de connaissances, de compétences et de culture, c'est **ce que votre enfant doit savoir à la fin de sa scolarité obligatoire** (à l'âge de 16 ans).

À la fin de l'année, les professeurs évaluent les acquis des élèves prévus par le socle. Ils utilisent les **4 appréciations** suivantes qui correspondent chacune à un nombre de points. C'est leur addition qui donne le résultat de votre enfant à l'évaluation.

MAÎTRISE INSUFFISANTE → 10 points

MAÎTRISE FRAGILE → 25 points

MAÎTRISE SATISFAISANTE → 40 points

TRÈS BONNE MAÎTRISE → 50 points

**8 composantes évaluées au total :**

Soit 8 x 50 points maximum  
= 400 points maximum

# Diplôme National du BREVET

## Maîtrise des composantes du socle en fin de Cycle 4

	Maîtrise insuffisante	Maîtrise fragile	Maîtrise satisfaisante	Très bonne maîtrise
D1.1 - Langue française à l'oral et à l'écrit				
D1.2 - Langues étrangères et régionales				
D1.3 - Langages mathématiques, scientifiques et informatiques				
D1.4 - Langage des arts et du corps				
D2 - Les méthodes et outils pour apprendre				
D3 - La formation de la personne et du citoyen				
D4 - Les systèmes naturels et les systèmes techniques				
D5 - Les représentations du monde et l'activité humaine				

**BILAN intermédiaire au 2<sup>nd</sup>e trimestre.**  
**BILAN définitif au 3<sup>ème</sup> trimestre.**

# Diplôme National du BREVET

LES ÉPREUVES FINALES

400 POINTS



28 juin

ÉPREUVE 2

## MATHÉMATIQUES

Exercices, dont certains assortis de tableaux ou de schémas, et un exercice d'informatique.

2 h

écrit

100 POINTS

28 juin

ÉPREUVE 1

## FRANÇAIS

Explication d'un extrait de texte littéraire + dictée + grammaire + exercice de réécriture et rédaction.

3 h

écrit

100 POINTS

29 juin

ÉPREUVE 3

## HISTOIRE GÉOGRAPHIE ET ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE

Analyse de documents et de cartes...

2 h

écrit

50 POINTS

29 juin

ÉPREUVE 4

## SCIENCES

Physique-chimie, sciences de la vie et de la Terre et technologie (2 épreuves sur les 3).

1 h

écrit

50 POINTS

9 juin

ÉPREUVE 5

## ORAL

Chaque élève présente un projet mené en histoire des arts ou dans le cadre d'un EPI ou de l'un des parcours éducatifs. L'exposé est suivi d'un entretien.

15 min.

oral individuel

100 POINTS

ou

25 min.

oral collectif

100 POINTS

Epreuves écrites : 300 points

Oral : 100 points

# Diplôme National du BREVET

L'ÉVALUATION DU SOCLE

400 POINTS



LES ÉPREUVES FINALES

400 POINTS



L'ÉLÈVE EST REÇU

S'IL OBTIENT 400 POINTS SUR 800

+ DE **480** POINTS  
MENTION  
ASSEZ BIEN

+ DE **560** POINTS  
MENTION  
BIEN

+ DE **640** POINTS  
MENTION  
TRÈS BIEN

Points BONUS  
(aucun risque)

Enseignement de  
complément

Selon si objectifs  
d'apprentissage sont :

- atteints (10 pts)
- dépassés (20 pts)

**Attention !**

Possibilité de  
« repêchage »  
=> importance du  
dossier scolaire

The background features a dark field with numerous overlapping, semi-transparent circles in various colors (orange, pink, yellow, green, blue). Each circle contains a white icon representing a different scientific or technological field: a microscope, a DNA double helix, a globe, a laptop, a satellite, a beaker, a microscope, an atom, a magnifying glass, a gear, and a musical note.

# Orientation et Affectation Post 3ème

# Orientation et Affectation Post 3<sup>ème</sup>

## Ne pas confondre **Orientation** et **Affectation**

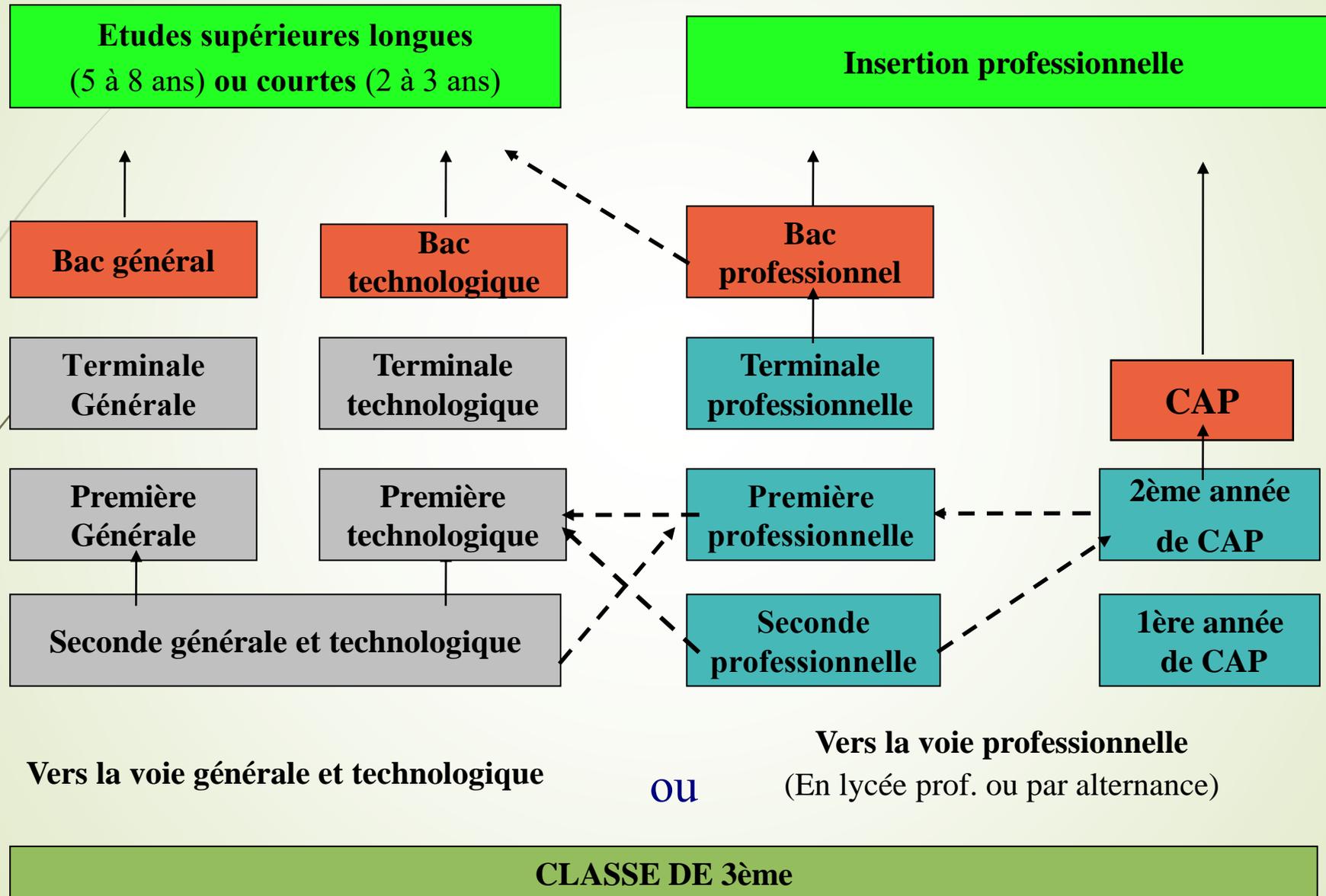
**ORIENTATION** : L'élève fait un choix parmi les voies d'orientation, la voie générale et technologique OU la voie professionnelle.

**AFFECTATION** : organisation de l'admission de l'élève dans un établissement en fonction de la carte des formations et des vœux des familles. L'affectation relève de l'inspecteur d'académie, directeur académique des services départementaux de l'éducation nationale

## Orientation et Affectation Post 3<sup>ème</sup>

- La décision d'orientation de fin de 3<sup>ème</sup> ne signifie pas que l'inscription dans un établissement soit automatique (en particulier pour les 2<sup>nde</sup> Pro)
- Il faut donc formuler plusieurs vœux d'orientation (2<sup>nde</sup> GT / 2<sup>nde</sup> Pro / ...) et d'affectation (choix d'établissements, ...)
- **Sur l'académie de RENNES, la procédure d'affectation est informatisée, comme dans toutes les académies et répond à des règles précises**

# L'orientation après la 3ème



The background is a close-up, slightly blurred image of a diploma. The text 'DIPLOME ACCABLAUR' is visible in large, dark letters. Below it, smaller text reads 'procès-verbal de l'examen du ba... enseignant-chercheur.' There is a decorative floral emblem in the center. An orange arrow-shaped graphic points to the left, containing the text 'Le Lycée Général et Technologique' in white.

# Le Lycée Général et Technologique

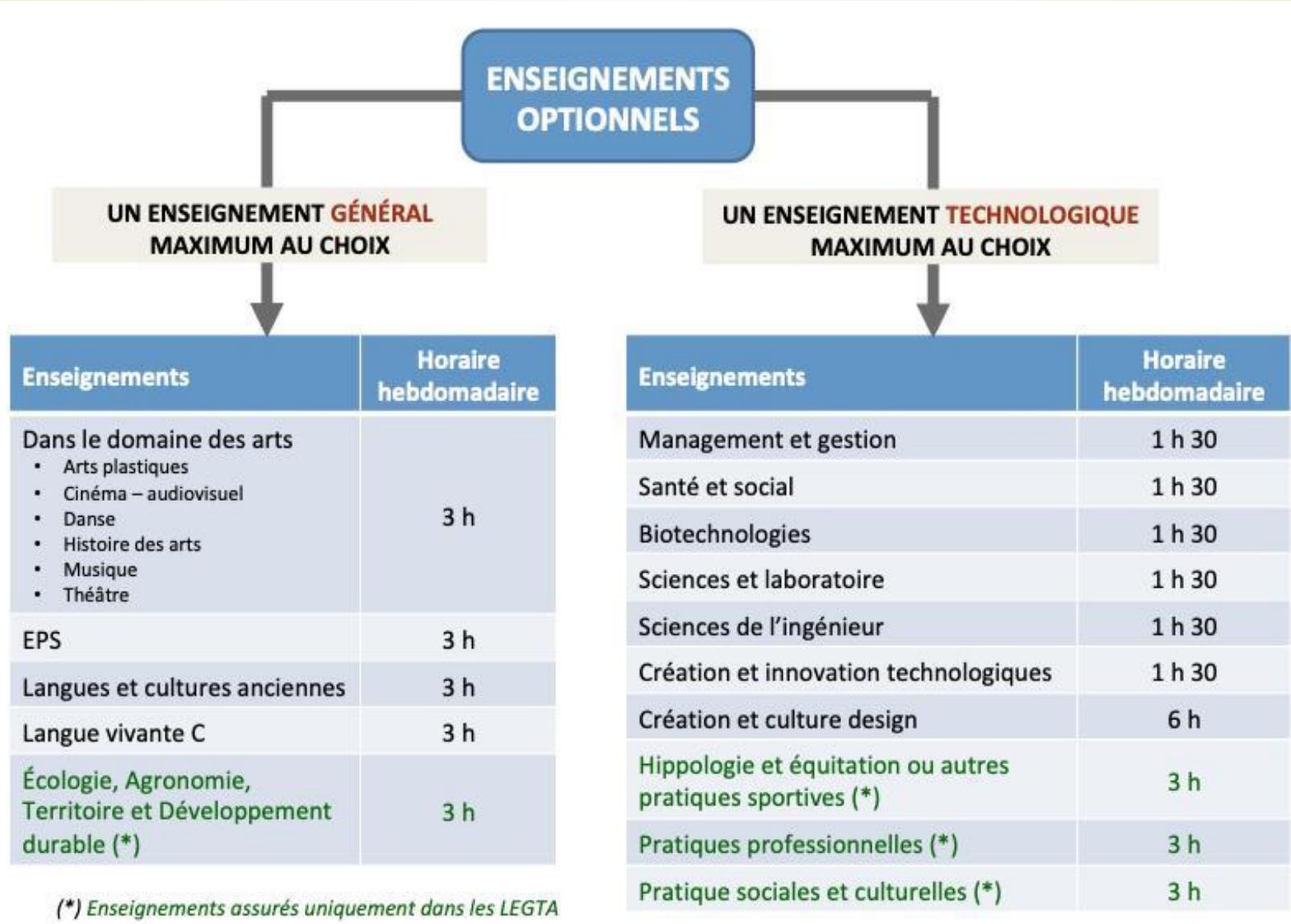
# La classe de 2<sup>nde</sup> GT



**ENSEIGNEMENTS COMMUNS**

français	4 h	histoire - géographie	3 h	langue vivante A et langue vivante B <sup>1</sup>	5 h 30
sciences économiques et sociales	1 h 30	mathématiques	4 h	physique - chimie	3 h
sciences de la vie et de la Terre	1 h 30	éducation physique et sportive	2 h	enseignement moral et civique	18 h/an
sciences numériques et technologie	1 h 30				

# La classe de 2<sup>nde</sup> GT



## Des enseignements communs ...

Enseignements communs	Première	Terminale
FRANÇAIS / PHILOSOPHIE	4 h / -	- / 4 h
HISTOIRE GÉOGRAPHIE	3 h	3 h
ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE	0 h 30	0 h 30
LANGUE VIVANTE A ET LANGUE VIVANTE B	4 h 30	4 h
ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE	2 h	2 h
ENSEIGNEMENT SCIENTIFIQUE	2 h	2 h
	<b>16 h</b>	<b>15 h 30</b>

La voie  
générale  
en 1<sup>ère</sup> et  
en  
Terminale

### ... et des enseignements de spécialité

- A la fin de la 2<sup>nde</sup>, les élèves qui se dirigent vers la voie générale choisissent **trois enseignements de spécialité qu'ils suivront en première** (4h hebdomadaires par spécialité)
- A la fin de l'année de 1<sup>ère</sup>, ils choisissent, parmi ces trois enseignements, les **deux enseignements de spécialité qu'ils poursuivront en classe de terminale** (6h hebdomadaires par spécialité)

# Les enseignements de spécialité

- Mathématiques
- Physique-chimie
- Sciences de la Vie et de la Terre
- Sciences économiques et sociales
- Histoire géographie, géopolitique et sciences politiques
- Humanités, littérature et philosophie
- Langues, littératures et cultures étrangères et régionales
  
- Numérique et sciences informatiques
- Sciences de l'ingénieur
- Littérature, langues et cultures de l'Antiquité
- Arts (arts plastiques ou arts du cirque ou musique ou théâtre ou cinéma-audiovisuel ou danse ou histoire des arts)
- Biologie écologie (dans les lycées agricoles uniquement)

La voie  
technologique :  
un bac  
appliqué



Bac STMG : Sciences et Technologies du **Management** et de la **Gestion**



Bac STI2D : Sciences et Technologies de l'**Industrie** et du **Développement Durable**



Bac ST2S : Sciences et Technologies de la **Santé** et du **Social**



Bac STL : Sciences et Technologies de **Laboratoire**



Bac STAV : Sciences et Technologies de l'**Agronomie** et du **Vivant**



Bac STD2A : Sciences et Technologies du **Design** et des **Arts Appliqués**



Bac ST2MD : Sciences et Techniques du **Théâtre**, de la **Musique** et de la **Danse**



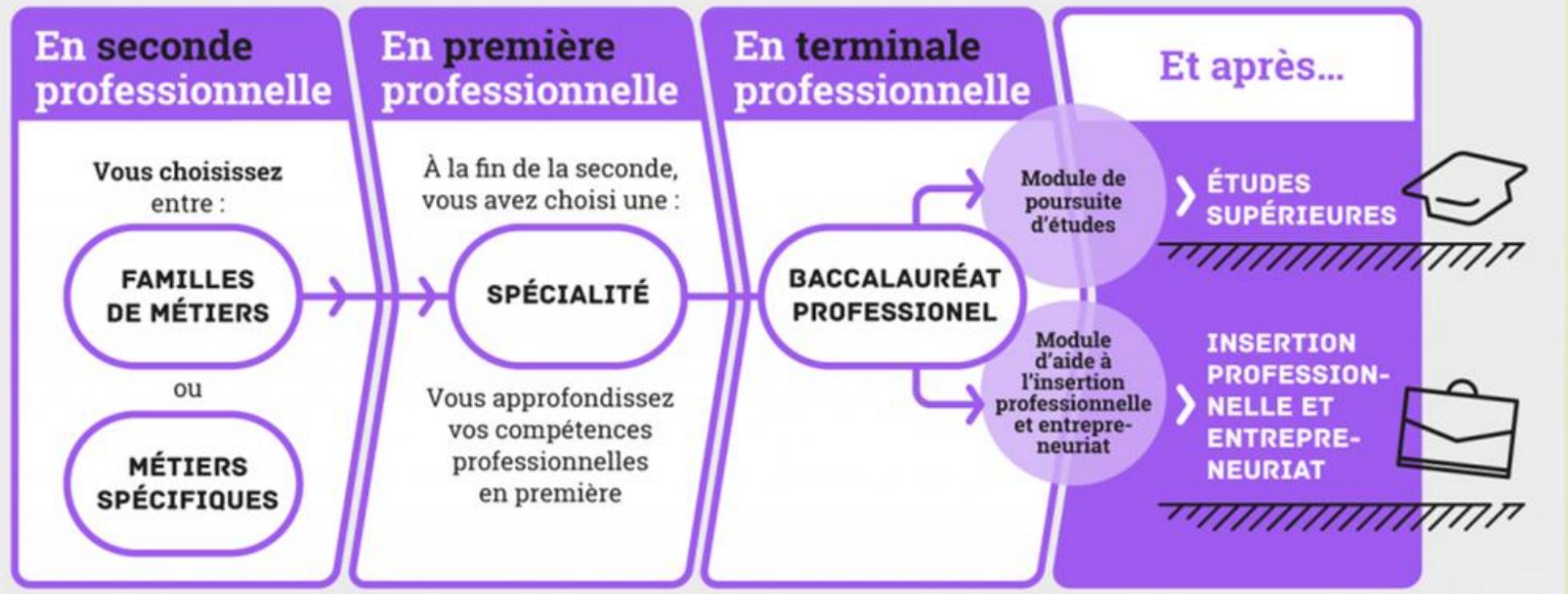
Bac STHR : Sciences et Technologies de L'**Hôtellerie** et de la **Restauration**



La Voie Professionnelle

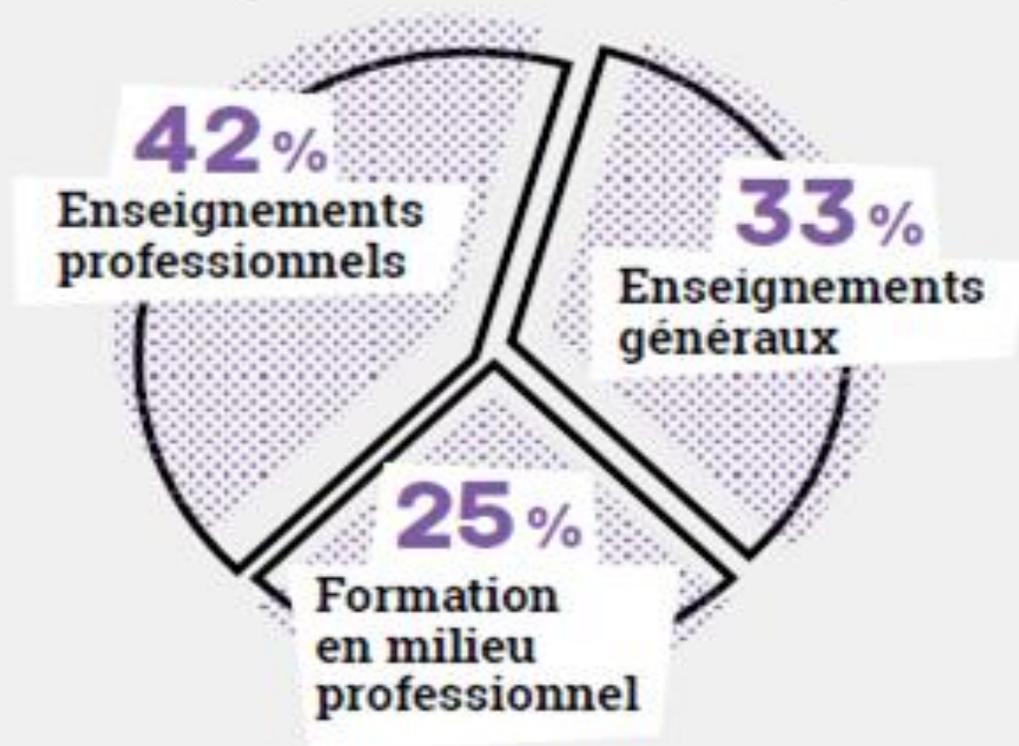
# Le Lycée Professionnel

## FACILITER L'ACCÈS AU MONDE PROFESSIONNEL ET À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR



## Le Lycée Professionnel ... de nouvelles manières d'apprendre

### Répartition horaire en lycée professionnel (seconde, première et terminale)



# La Voie Professionnelle

Les CAP et les Bacs Professionnels peuvent se préparer

**Sous statut scolaire :**

en Lycée Professionnel Public ou Privé  
(avec des périodes de stages en entreprise).

**En apprentissage :**

En CFA  
(Centre de Formation  
d'Apprentis)

Démarches à entreprendre  
par le jeune et sa famille:  
recherche d'un maître  
d'apprentissage, signature du  
contrat et inscription au CFA

# Calendrier

lundi

mardi

mecredi

jeudi

vendredi

samedi

dimanche

1

2

3

7

8

9

10

16

17

13

14

15

16

20

21

22

23

24

25

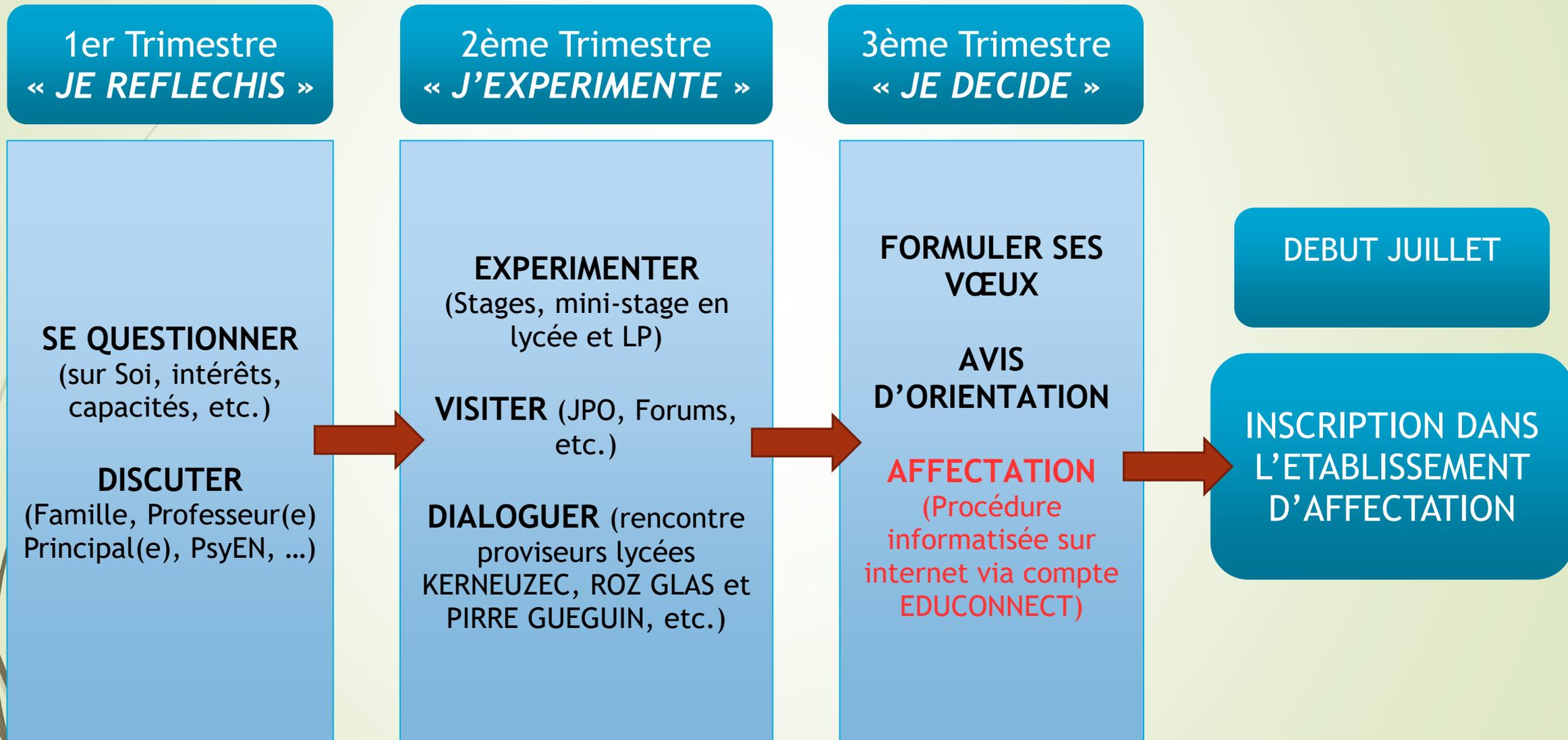
24

27

28

Le calendrier

# Le Calendrier



# Le Calendrier

**2ème trimestre** : vœux **provisaires** portant sur une voie d'orientation (et non sur un lycée)

=> le conseil de classe émet un avis (**FAVORABLE / RESERVE / DEFAVORABLE**)

**3ème trimestre en Mai** :

1) vœux **définitifs d'ORIENTATION** (2<sup>nde</sup> GT / 2<sup>nde</sup> PRO), début mai;

2) puis vœux **définitifs d'AFFECTATION**, fin mai.

=> Le conseil de classe examine les vœux et arrête une décision d'orientation (*1<sup>ère</sup> quinzaine de juin*)

=> Décision d'affectation : Fin juin (*décision visible sur internet*)

Après fin juin : procédure d'inscription dans les établissements scolaires (téléinscription)

**(ne pas partir en vacances de manière anticipée ...)**

# En résumé ...

Choix provisoires  
de la famille

Avis de l'équipe pédagogique  
*Conseil de Classe du 2ème trimestre*

Fin 2<sup>ème</sup> trimestre

Voeux définitifs d'orientation de la famille

Voeux définitifs d'affectation de la famille

Début Mai  
Puis fin Mai

Examen des voeux et proposition d'orientation

*Conseil de Classe du 3ème trimestre*

**Accord**

**Désaccord**

1<sup>ère</sup> Quinzaine  
de juin

Décision d'orientation

**Accord**

*Dialogue avec  
le chef d'établissement*

**Désaccord**

**Appel**

Affectation puis inscription au lycée GT ou Prof.

Fin juin



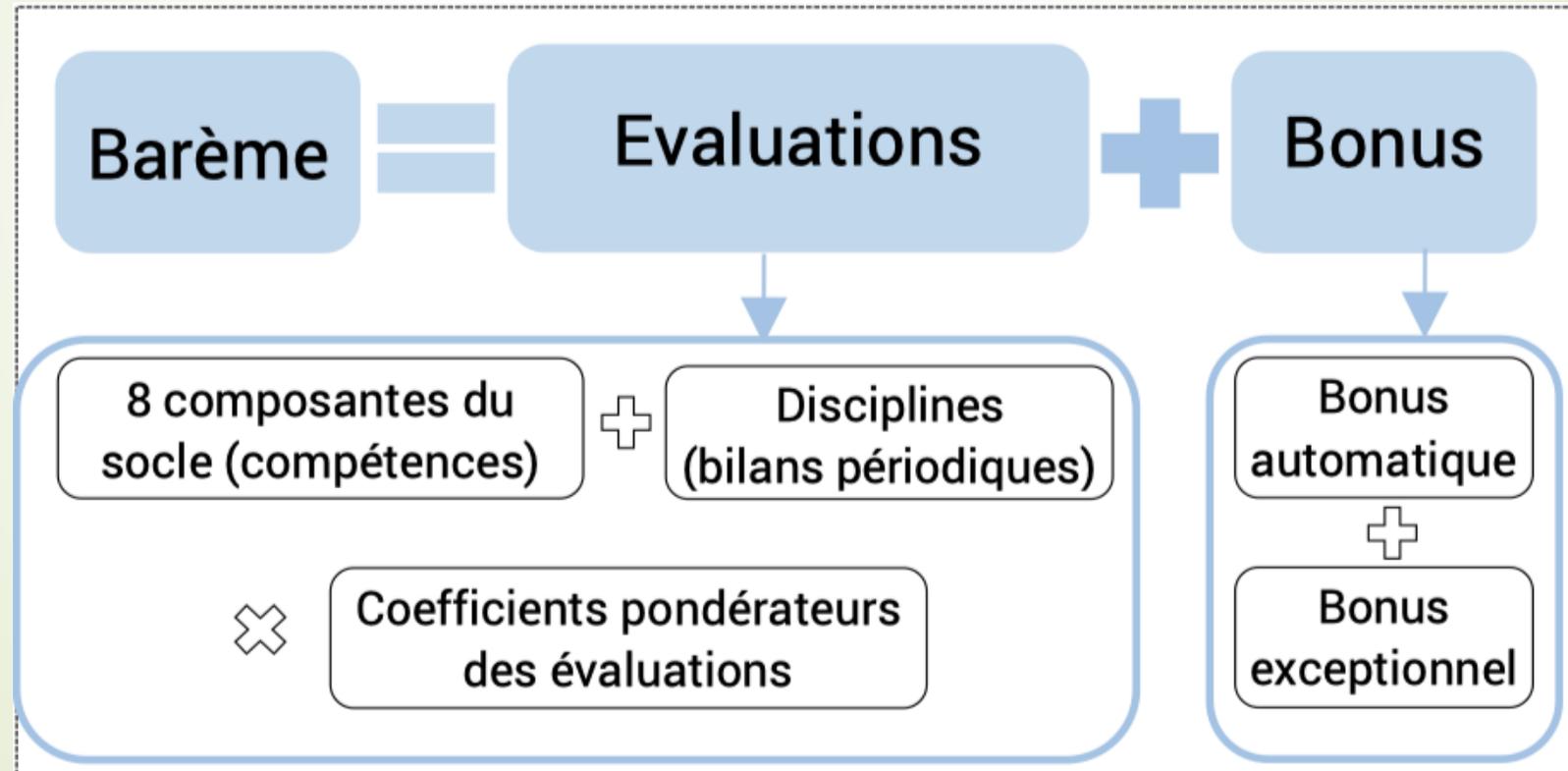
PROCEDURE

Procédures d'affectation

# Procédures générales d'affectation

Un classement automatisé des vœux en fonction d'un barème aboutit à des propositions d'affectation.

Il concerne la majorité des formations proposées. Pour les autres, une commission académique examine les dossiers et établit la liste des candidats affectés





Procédures  
d'affectation

**Affectation en  
Seconde  
Professionnelle**

- Les places sont **limitées par filière**
- Traitement informatique (pour la plupart des filières) qui prend en compte :
  - Les **résultats des élèves sur l'année de 3ème** avec des coefficients attribués, sur chaque champ disciplinaire, en fonction de chaque filière demandée
  - Le **niveau de maîtrise, pour chacune des 8 composantes du socle.**
- Ces éléments donnent, informatiquement, un total de points qui permettra d'affecter les élèves en fonction du nombre de places.

Difficultés pour obtenir certaines filières  
« tendues », ne pas s'arrêter sur un seul vœu

## Procédures d'affectation

### Affectation en Seconde GT

**L'élève est affecté en fonction de son lieu d'habitation. La seule obligation de Mme La Directrice Académique de FINISTERE est d'affecter votre enfant en fonction de votre lieu d'habitation.**

- **Le lycée de secteur n'est plus déterminé par la scolarisation au collège d'origine mais par le lieu de résidence => retour au lycée de secteur.** Si l'élève ne souhaite pas retourner dans son lycée de secteur, il devra faire un vœu dérogatoire.
- Chaque élève peut formuler au maximum 10 vœux dans l'académie et 5 en dehors de l'académie.
- Tout élève qui demande **un vœu dérogatoire, une 2<sup>nd</sup>e GT contingentée** ou non sectorisée, une 2<sup>nd</sup>e sciences et technologie hôtellerie restauration (STHR) doit aussi émettre un vœu pour son lycée de secteur afin d'écartier tout risque de ne pas être affecté
- Un candidat souhaitant être affecté dans un lycée pour une 2<sup>nd</sup>e GT autre que son lycée de secteur, en raison de motifs prédéfinis, **peut formuler une demande de dérogation à la carte scolaire.** Un seul vœu dérogatoire est autorisé, quel que soit le rang du vœu. Le vœu dérogatoire porte sur un établissement.

**[Attention]** Une demande de dérogation validée ne garantit pas l'inscription dans un enseignement optionnel particulier ou une section européenne. L'affectation dans l'établissement obtenue par dérogation est définitive même si l'enseignement optionnel ou la section européenne ne peut pas être suivi.

**Psychologue Education Nationale : M.ROUAULT, sur RDV, les mardis après-midi au collège (élève seul, élève + parents, ...)**

**Le Professeur Principal**

**Equipe de direction**

**Portes Ouvertes dans les LGT / LP**

**Stages**

**Sites internet : en particulier ONISEP**

**Le Centre d'Information et d'Orientation**

**Des personnels  
ou des  
ressources  
à votre  
disposition ...**